

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

## **L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE RECRUTE**

**SA / SON :**

### **CHARGE(E) DE MISSION COMMUNAUTES PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTE (MA SANTE 2022) (H/F) - Poste situé à Lille ou Amiens -**

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Offre de Soins, qui couvre les champs d'activité suivant :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma régional de santé
- Réguler l'offre de soins, planifier, programmer les activités des offreurs de soins
- Autoriser les activités de soins et d'équipements matériels lourds
- Contractualiser et allouer les ressources
- Garantir la performance, l'efficacité, la qualité et la sécurité du système de santé, des soins et des produits de santé
- Assurer l'animation territoriale et l'accompagnement des offreurs de soins

La Direction de l'Offre de Soins est composée outre le bloc direction, de 3 sous-directions et 15 services répartis comme suit :

- Des pôles de proximité :
  - Pôle de proximité territorial Somme
  - Pôle de proximité territorial Aisne
  - Pôle de proximité territorial Oise
  - Pôle de proximité territorial Nord
  - Pôle de proximité territorial Pas-de-Calais
- Sous-Direction Ambulatoire :
  - Service Accès aux soins non programmés et Transports Sanitaires
  - Service Gestion et Formation des Professionnels de Santé
  - Accès aux soins sur les territoires, Parcours coordonnés et coopération
- Sous-Direction Performance, efficacité, qualité de l'offre de soins et produits de santé/biologie :
  - Service Analyse financière
  - Service Amélioration de l'efficacité
  - Service Information médicale et T2A
  - Cellule Produits de santé et Biologie
- Sous-Direction Etablissements de Santé :
  - Service Planification, autorisation et contractualisation
  - Service Allocation de ressources
  - Service Gestion des Ressources Humaines Hospitalières

Le service accès aux soins et parcours coordonnés a vocation :

- à garantir l'accès aux soins sur le territoire au travers du pilotage et de la mise en œuvre du volet ambulatoire, du pacte territoire santé, du développement de parcours coordonnés via notamment les réseaux de santé, les maisons de santé pluri professionnelles, du développement des coopérations
- à accompagner et favoriser l'installation des professionnels de santé dans la région Hauts de France ;
- à allouer les ressources au titre du Fonds d'Intervention Régionale relevant du champ ambulatoire et à contractualiser avec les offreurs de soins en ville

Rattaché(e) au responsable du service Accès aux soins sur les territoires, Parcours coordonnés, la/le Chargé(e)

de mission Communautés Professionnelles Territoriales de Santé est particulièrement en charge de :

**MISSION 1 : Contribue à la définition de la stratégie régionale de développement et d'accompagnement des CPTS compte-tenu des évolutions réglementaires**

**MISSION 2 : Programme et prépare les activités et moyens permettant le déploiement, le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale :**

- organise l'accompagnement régional (accord cadre...),
- organise la contractualisation et le suivi des partenariats (Fédérations régionales des maisons de santé, URPS ML, Assurance maladie, caisse des dépôts et consignations...),
- participe à la préparation du budget FIR et son suivi en lien avec la cellule FIR-DOSA (dont instruction des demandes émanant des pôles de proximité)

**MISSION 3 : Organise la déclinaison territoriale de la stratégie régionale et accompagne le développement et la mise en opérationnalisation des CPTS sur les territoires en lien avec les pôles**

**MISSION 4 : Contribue à l'animation du Comité régional et interdépartemental des structures d'exercice coordonné ;**

**MISSION 5 : Est référent métier sur tout dispositif cadrant les CPTS et pour tout projet inter directions relatifs aux CPTS**

Principaux Interlocuteurs internes :

- Autres services de la Sous-Direction

Spécificités liées au poste : Déplacements sur l'ensemble du territoire (permis B requis) / Heures parfois tardives (en soirée)

**Conditions administratives d'embauche :**

STATUT	Recrutement par	Niveau / Rémunération
Fonctionnaire titulaire	Mutation (1)	Inspecteur(trice) des Affaires Sanitaires et Sociales ou Attaché(e) / Groupe Rifseep III : maintien garanti de la rémunération ad minima (hors primes spéciales)
Agent en CDI dépendant des CC OSS*	Mutation (2)	Niveau 6 : Règles des 105% (points d'expérience conservés)
Autre	Contrat à durée déterminée - date de fin : 30/09/2021(3)	Contrat de Droit Public Niveau 3 (en référence au cadre de gestion) Selon expérience : Entre 24 et 35 KE bruts

\* Conventions Collectives des Organismes de Sécurité Sociale

(1) selon Fonction publique d'appartenance (hors CAP de mutation : détachement par arrêté ou sur contrat)

(2) un nouveau contrat de travail UCANSS est établi

(3) pouvant être renouvelé

**Comment candidater ?**

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

[ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr](mailto:ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr)

Date limite de dépôt : le 18/01/2019.

**Informations sur le poste :**

Mme Géraldine DELCROIX : 03.62.72.79.62 / geraldine.delcroix@ars.sante.fr